

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, rue Favart, 14; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAT-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Février 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi. — Reprise de la discussion de la loi sur la presse.

L'amendement Lockroy, sur les communiqués, est adopté à la suite d'un excellent discours de son auteur.

Discussion de l'amendement Goblet sur l'article 15 : circulation des journaux étrangers.

M. Constans présente diverses observations restrictives du droit de circulation des journaux étrangers.

M. Naquet défend la liberté pleine et entière de circulation des journaux.

M. Goblet défend son amendement.

M. Floquet, au milieu de très-vives rumeurs, combat très-énergiquement l'amendement.

M. Lelièvre défend la thèse du ministre de l'intérieur.

M. Constans et M. Floquet discutent ensuite très-vivement la question, M. Floquet en s'appuyant sur l'autorité et l'expérience de M. de Girardin.

L'amendement Goblet est voté.

Vers 4 heures, un véritable scandale se produit au moment du vote sur l'article 39, combattu par M. Clémenceau.

Cet article a été repoussé, à mains levées, par environ 200 députés sur environ 300 votants. D'une voix embarrassée, et sans avoir pris l'avis du bureau, M. Gambetta a proclamé l'adoption de l'article.

De vives protestations se sont produites à droite, et quelques murmures se sont fait entendre du côté de l'extrême gauche.

Jouant alors l'indignation pour se dispenser de faire une contre-épreuve, M. Gambetta a rappelé à l'ordre M. Laroche-Joubert et a déclaré le vote acquis.

La droite semble vouloir déposer désormais une demande de scrutin sur tous les

articles et amendements de quelque importance.

Chronique générale.

Il est dit que les républicains ne laisseront échapper aucune occasion de montrer leur haine pour la liberté et leur amour pour l'oppression d'autrui.

Lorsque les revenants de Nouméa ont été accueillis aux cris de : « Vive la Commune ! » lorsque le drapeau rouge a été arboré au nom de « la revanche de la semaine sanglante ! » lorsqu'en pleine réunion publique, en pleine rue, les communards des deux sexes ont hurlé des cris de mort contre l'armée victorieuse de la Commune, et que les conservateurs se sont indignés, les journaux rouges ont protesté au nom de la liberté.

Aujourd'hui, les évêques de France envoient leur adhésion à la lettre de M<sup>r</sup> Guibert, lettre modérée, digne et correcte en tous points. Aussitôt, voilà les républicains du Rappel qui crient au scandale ! Ils dénoncent les prélats comme des insurgés ; ils exigent que le garde des sceaux poursuive les évêques coupables de faire la guerre aux Chambres, au gouvernement, à la République !

Ainsi, plaider pour la liberté de conscience, protester contre l'égoïsme moral du droit de prier et de se dévouer à la cause de Dieu, c'est faire la guerre à la République ! Et ce sont les mêmes hommes qui se prétendent libéraux, qui nous prêchent l'égalité, la fraternité, la liberté, qui tiennent ce langage !

Certes, nous ne sommes pas surpris de ces agissements, car ils se renouvellent chaque jour ; mais nous ne nous laisserons pas de les signaler au mépris des esprits impartiaux.

On opère en ce moment à la direction de la sûreté générale la révision de tous les

dossiers personnels des commissaires de police des départements.

Ceux de ces malheureux fonctionnaires qui ont servi sous l'Empire vont être impitoyablement révoqués ou mis à la retraite.

Le bruit de la retraite du général Farre était fort accrédité lundi soir, disent les Tablettes d'un Spectateur.

Le général Farre est absolument lâché par l'entourage de M. Gambetta qui ne lui pardonne pas ses réserves maladroites.

Le conseil de surveillance de l'Assistance publique, épuré récemment, a, dans sa séance de jeudi, voté à l'unanimité moins une abstention la laïcisation de tous les hôpitaux, hospices et maisons de secours du département de la Seine.

Le citoyen Charles Quentin, en sa qualité de directeur général de l'Assistance publique, est chargé de l'exécution de la sentence, qui a pour corollaire l'organisation complète d'une école primaire d'infirmiers et d'infirmières laïques.

Les Sœurs sont proscrites comme appartenant à la société de la Charité, société dont la République n'imité pas les vertus chrétiennes. C'est le peuple qui paiera les frais de la déchristianisation des asiles hospitaliers. On enlève au chevet des malades les anges de la prière et du sacrifice, et les pauvres gens, soignés dans ces établissements, seront livrés à des mains mercenaires.

C'est sur le budget de l'indigence qu'on va prélever les fonds nécessaires à l'instruction primaire des infirmiers et des infirmières laïques.

Est-ce qu'on peut traduire en articles de programme les élans du dévouement ?

Détruire, telle est la préoccupation des puissants du jour. L'heure viendra où ils seront écrasés par les ruines qu'ils accumulent avec autant d'imprudence que d'égoïsme.

Déjà des faits navrants ont montré l'impuissance de ces philanthropes athées à sou-

lager les souffrances de la misère.... En se détournant de Dieu, on s'isole des pauvres, car le cœur de l'homme ne peut pas aimer en dehors de la source du véritable amour. (Union.)

Des télégrammes privés de Tunis expriment l'étonnement qu'a causé dans la colonie française l'idée émise par sir Charles Dilke, à la Chambre des Communes, de remettre à un tribunal local le jugement du différend survenu entre la Société marseillaise et l'Israélite anglais Lévy, au sujet du domaine de l'Enfida.

La Société marseillaise proteste contre ce mode de solution et fait remarquer que la procédure déjà suivie au sujet du chemin de fer de la Goulette est un précédent qui s'impose dans les circonstances actuelles. Pour le litige existant alors entre des sujets français et italiens, on ne recourut pas à un tribunal local, mais à un arbitrage, et c'est un juge anglais qui annula l'adjudication.

Le litige étant aujourd'hui entre des sujets français et des sujets anglais, il ne peut pas davantage être question de s'en remettre à un tribunal local, et c'est un arbitre choisi par les gouvernements français et anglais, également désireux d'arriver à une entente, qui devra décider de la valeur des prétentions contradictoires de la Société marseillaise et de M. Lévy.

On raconte une jolie équipée du sous-préfet de Clermont. Le jour de son arrivée, ledit sous-préfet, se promenant en bourgeois, rencontre sur la place une compagnie de pompiers, capitaine en tête, faisant l'exercice. N'ayant pas l'honneur de connaître la qualité de ce promeneur, les pompiers continuent naturellement à manœuvrer malgré sa présence. Alors celui-ci, s'adressant, furieux, au capitaine : « Pourquoi ne me saluez-vous pas ? lui cria-t-il, je suis votre sous-préfet ; je vous ordonne de saluer et de me faire saluer par vos hommes. » Devant cette injonction peu parlementaire, le capitaine se borna à répondre qu'il atten-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Pareille à la jeune princesse dont M<sup>me</sup> de Grignan nous a laissé le portrait, M<sup>me</sup> de Broz savait parler et manger en même temps. Quant à la marquise, ce soir-là, elle ne faisait guère ni l'un ni l'autre. Ses traits un peu pâlis portaient l'empreinte de la fatigue et son regard laissait deviner une certaine préoccupation. La jeune femme en fit la remarque.

— N'ai-je pas été indiscret, ajouta-t-elle, en vous faisant sortir de vos habitudes tranquilles pour me ménager cette réunion ? Je suis tentée de me faire des reproches...

— Vous auriez grand tort, mon enfant, répondit doucement la marquise. Jouissez sans réserve de votre innocente distraction, et croyez que je suis heureuse de vous donner cette faible marque d'amitié.

— Vous êtes si bonne ! dit la jeune femme avec tendresse. Si j'étais toujours à Paris, vous finiriez par me convertir.

— Que vous êtes folle ! dit M<sup>me</sup> de Valbret en souriant. Si vous étiez vraiment à convertir, Marie, vous ne m'échapperiez pas si facilement.

— Sérieusement, je vais devenir meilleure par charité pour vous, afin que, lorsque vous entreprendrez mon amendement complet, il ne vous reste pas tant à faire.

— J'accepte, à la condition cependant que vous viendrez passer huit jours en Bresse avec moi, pour que je juge mieux de vos progrès.

— Bien volontiers. Quel plaisir j'aurais à retourner en Bresse ! s'écria-t-elle tout en égrenant de ses doigts délicats une grappe de raisins couleur d'ambre. Je jouerai de l'orgue pendant les offices. Votre église a un orgue, je suppose ?

— Pas encore.

— C'est vrai, vous la faites rebâtir. Vous lui en donnez un, n'est-ce pas ?

— Certainement.

— J'irai l'inaugurer. Ah ! si, dans le pays, je pouvais trouver une autre femme musicienne aussi...

— Vous en trouverez une.

— Vraiment ! Je croyais vous avoir entendu dire qu'à dix lieues à la ronde, vos voisines étaient d'une affreuse nullité sous ce rapport.

— Je l'ai dit en effet ; mais tout peut se modifier. C'est convenu. Pendant l'été prochain vous viendrez me voir à mon château, et vous vous y rencontrerez avec une jeune femme belle, gracieuse,

aimable, à laquelle je déclarerai ne vouloir recevoir que de cette manière sa visite de noces.

— C'est une jeune mariée ?

— Ce n'est pas même encore une jeune mariée.

— Une jeune fille ! Je la connais ?

— Peut-être.

— Que vous m'intriguez ! Ma tante, je lis sur votre front quelque chose de mystérieux. De qui donc voulez-vous parler ?

— Cherchez dans les jeunes filles qui m'entourent.

M<sup>me</sup> de Broz resta un instant immobile, le sourire sur les lèvres, le regard perdu dans le vague, appuyée sur le haut dossier de sa chaise sculptée, tandis que sa main, négligemment posée sur la table, tenait encore un couteau de vermeil. La marquise attachait ses yeux sur elle avec une tendresse presque mélancolique. Elle était si jeune, si jolie, si candide ! Mais elle était si frêle, si nerveuse, si délicate en dépit de sa vivacité !

— J'y suis, dit-elle tout à coup. Marguerite de Bois-Rouges...

— Ah ! ne vous faites jamais prophète, répondit en riant M<sup>me</sup> de Valbret. Vous n'avez pas la moindre disposition pour lire dans le secret des choses.

Elle se leva et, arrêtant d'un geste la jeune femme qui voulait l'imiter :

— Je vous supplie de ne pas terminer si promptement, lui dit-elle. Voici encore quelques gâteaux

auxquels vous n'avez pas goûté. Je resterais à vous tenir compagnie si l'heure ne faisait craindre d'être surprise par les premiers invités. Achevez tranquillement pendant que je vais m'occuper de ma toilette.

M<sup>me</sup> de Broz laissa donc la marquise s'éloigner et demeura seule à profiter des attentions de Pierre, qui les lui prodiguait en répétant entre ses dents :

— Madame la marquise n'a rien mangé ! A peine un peu de consommé ! A peine un petit morceau de chaud-froid ! Si elle n'avait pas eu à faire les honneurs du dîner à sa nièce, elle n'aurait rien pris du tout, j'en suis sûr. Quand l'heure où l'on mange d'habitude est passée, l'appétit s'en va. Si Madame la marquise croit qu'elle pourra longtemps se soutenir en se soignant de cette manière !...

Pendant ce temps, M<sup>me</sup> de Valbret laissait la jeune Françoise boucler ses cheveux blancs, et les rejeter en grappes légères. Tout en se prêtant patiemment à ce soin, elle regardait avec une sorte de résignation la robe de velours et les dentelles étalées sur les meubles qui l'entouraient.

— Madame se trouve-t-elle bien ainsi ? dit enfin la femme de chambre en présentant à sa maîtresse un miroir de Venise à pied.

— Parfaitement.

— Madame ne m'avait pas dit quelle coiffure elle voulait. J'ai sorti celle qui est ornée de marabouts.

drait, pour s'y soumettre, d'être fixé sur la qualité véritable de son interlocuteur. Et, sans plus de façons, il tourna le dos au sous-préfet. Conclusion de l'incident: huit jours après, le capitaine des pompiers était révoqué.

#### On lit dans le Progrès militaire :

« On se plaint généralement de l'odeur fétide qu'exhalent les paillasses des lits de soldats, des salles de police comme des chambres. Cela s'explique naturellement : l'indigence a tout simplement oublié de fixer un délai pour le lessivage des toiles de paillasses des lits militaires. Il y a dans les casernes, et surtout dans les salles de police, des paillasses qui n'ont pas été lessivées depuis six ans ! »

« Qu'on ne s'étonne donc plus si nos jeunes soldats attrapent le fièvre typhoïde dans les casernes. »

« Il ne s'agit pas ici des fournitures de campement qui sont blanchies régulièrement. »

Si pareil fait s'était produit sous l'Empire, les républicains d'alors — ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir — n'auraient pas eu de paroles assez acerbes pour une administration qui aurait eu aussi peu de souci de la santé de nos soldats. Ils se seraient répandus en récriminations, et certes ils auraient bien fait.

Autres temps, autres manières de faire. Nos soldats tombent malades par suite d'une incurie impardonnable, et les républicains, nos maîtres, n'y prennent pas seulement garde. Ils ont les places, ils s'enrichissent aux dépens du pays. C'est tout ce qu'ils voulaient.

#### La Question agraire en Irlande.

Dans un article précédent, nous avons dit comment l'Angleterre a ruiné le commerce et l'industrie de l'Irlande. Depuis le commencement du siècle, les lois pénales sont abrogées, mais le mal subsiste; l'île, devenue la proie de propriétaires impitoyables, est impuissante à recouvrer son ancienne prospérité. Les grandes industries et le commerce exigeaient des capitaux considérables qui font complètement défaut aux Irlandais.

La seule ressource de l'Irlande, c'est l'agriculture. La population totale de l'Irlande est de 5,300,000 habitants; sur ce nombre, 4,500,000 travaillent la terre. Or, dans l'état actuel de nos sociétés modernes, un pays ne peut devenir riche, s'il n'a d'autres ressources que l'agriculture. Pour l'Irlande, il y a plus : non seulement elle ne peut enrichir ses habitants, elle ne peut même pas les nourrir.

Citons à ce sujet les témoignages de personnes qu'on ne saurait soupçonner de partialité à l'égard de l'Irlande.

S. A. R. le duc d'Edimbourg disait, l'année dernière, au dîner annuel de la Société royale de Géographie : « L'Irlande

ne peut suffire aux besoins de ses habitants par ses ressources naturelles. »

Le marquis de Lansdowne, un des plus grands propriétaires de l'Irlande, a trouvé dans trois comtés, sans parler des autres, 54,000 petites fermes louées 4 livres st. (100 fr.), quelquefois moins, et il déclare que ces fermes, même dans les meilleures années, ne peuvent nourrir ceux qui les exploitent. Il écrivait au mois d'août dernier : « Il y aura toujours de la misère parmi cette classe de paysans, malheureusement assez nombreux sur mes terres, dont les récoltes ne suffiraient pas à les faire vivre convenablement, quand même ils n'auraient rien à payer pour leurs fermes. » — Cela n'empêche pas le noble lord de se montrer très-exigeant pour ces pauvres fermiers dont lui-même constate l'irréparable indigence.

M. James Redpath, correspondant de la Tribune de New-York, venu en Irlande avec des préjugés contre les victimes de la famine, ne peut s'empêcher de dire : « L'agitation actuelle contre les landlords n'est pas une insurrection agraire. C'est un effort honnête et loyal pour faire disparaître les causes de la famine. Tous les prêtres, tous les hommes intelligents que j'ai vus, et qui ont étudié le système actuel du fermage irlandais, partagent l'indignation générale. »

Victor Hugo lui-même disait, il n'y a pas longtemps, à un correspondant du Freeman's Journal : « 8 ou 900 personnes possèdent toutes les terres d'Irlande. C'est dire qu'il y a 8 ou 900 seigneurs et plus de 5 millions d'esclaves. Une infinie minorité tyrannise une vaste majorité d'automates qui ne peuvent faire un mouvement sans permission. »

Au mois de juillet dernier, un journal protestant, le Daily Telegraph, disait : « Tout le monde s'accorde à reconnaître que le sol de l'Irlande ne peut nourrir ses habitants pendant plus de trois mois de l'année. Aussi chaque année, au printemps, les hommes portent sur l'épaule un petit paquet, au bout d'un bâton, s'acheminant vers la côte, traversent la mer pour quelques schellings et se rendent en Ecosse. La moisson terminée, ils reviennent après avoir gagné 6, 8, 10 livres st. (150, 200, 300 fr.), qu'ils mettent en réserve pour l'hiver. Pendant ce temps, les jeunes gens et les jeunes filles se gagent dans les districts de l'Est, et les femmes qui restent à la maison tricotent pour gagner leur vie. C'est ainsi que, dans les années ordinaires, les paysans Irlandais réussissent à joindre les deux bouts. Il en résulte que si une récolte vient à manquer, le mal n'est pas sans remède. Malheureusement tout a manqué l'année dernière. Les hommes sont allés en Ecosse comme d'ordinaire; ils n'ont pu trouver d'ouvrage, plusieurs n'ont pas eu assez d'argent pour revenir chez eux. »

En face d'une pareille situation, les grands propriétaires d'Irlande ne songent qu'à pressurer les malheureux paysans pour augmenter leurs immenses fortunes. Tout dernièrement, l'agent du marquis de Lansdowne a pu se vanter d'avoir augmenté en un seul jour les revenus de son maître de 40,000 liv. sterl. (250,000 fr.) L'agent du proprié-

taire n'entend pas que la famine diminue ses richesses et celles de son maître; il chasse impitoyablement tous ceux qui ne paient pas. Pour un fermier évincé, il en trouve 40 autres prêts à subir les conditions les plus tyranniques. Les nouveaux venus ne se font pas illusion sur le sort qui les attend, mais ils veulent s'assurer un abri, au moins pour quelques mois.

En Angleterre, en France, dans tous les pays civilisés, la construction et l'entretien d'une ferme et de ses dépendances sont à la charge du propriétaire; en Irlande, le fermier doit se charger de tout. Quand, par bonheur, il a réussi à faire face à ses affaires, il voit subitement le prix de sa ferme doublé, triplé, et, s'il ne peut payer, le maître le renvoie et s'empare de ce qu'il a fait. Afin que les paysans ne puissent jamais être indépendants, on refuse toujours de leur laisser contracter de longs baux.

D'après une loi de 1870, tout fermier évincé a droit à une compensation pour la plus-value donnée à ses terres et les constructions qu'il a élevées à ses frais, à la condition qu'il paie son propriétaire. Pour étudier la loi, celui-ci porte le prix de la ferme à un taux qui dépasse de beaucoup les ressources du fermier; il peut alors le chasser et jouir de son travail. Nous avons déjà dit que, l'année dernière, 2,440 familles, comprenant 40,657 personnes, ont été chassées de leurs fermes au plus fort de la famine, et laissées sans asile et sans pain, obligées de choisir entre l'exil ou, ce qui est souvent pire, le Workhouse.

Pour remédier au mal, les Irlandais demandent trois choses à l'Angleterre : 1° Que le propriétaire ne soit plus libre de les chasser quand la récolte aura été mauvaise; 2° Que le prix des fermes soit fixé par un tribunal d'arbitrage et ne dépende plus du caprice et de la rapacité d'agents subalternes; 3° Qu'il leur soit permis d'acheter leurs fermes à des conditions que le gouvernement anglais fixera lui-même.

Ces demandes sont assurément fort modérées, et, s'il s'agissait d'un autre pays que l'Irlande, le gouvernement n'aurait pas attendu une crise aussi épouvantable que celle de 1880 pour rendre impossible le retour périodique de la famine. L'Angleterre se montre d'une générosité admirable quand la famine désole ses magnifiques colonies des Indes; pour l'Irlande, elle n'a que du mépris; elle ne songe qu'à faire voter des lois de coercition afin d'étouffer les plaintes et les réclamations des malheureux qui meurent de faim. Elle ne peut donc s'en prendre qu'à elle-même si les Irlandais exaspérés se portent parfois à des extrémités fâcheuses.

Espérons que le ministre Gladstone tiendra les promesses qu'il vient de faire à la Chambre des Communes et que le Daily-News semble renouveler en son nom.

#### Tribunaux.

Le tribunal de la Seine a rendu son jugement dans le procès intenté au fondateur

de la Banque Européenne par divers spéculateurs.

L'histoire de la Banque Européenne est curieuse, parce qu'elle jette une vive lumière sur les mœurs de notre temps. Le 3 août 1878, M. Philippart fondait en Belgique la Banque Européenne au capital de 25 millions, représenté par 50,000 actions; M. Philippart en souscrivit 49,700 à lui tout seul; souscrire tout ne lui aurait pas coûté davantage, mais il voulut bien en laisser 300 à la disposition de cet excellent public. Les 300 actions furent souscrites et le vingtième exigible de par la loi belge fut versé; il y avait donc en caisse 7,500 francs. Quant à M. Philippart, il ne versa rien du tout.

La société de 25 millions possédait donc en réalité un capital de 7,500 fr.; avec cette somme modeste, M. Philippart arrive à Paris, et dès le 13 août annonce une nouvelle émission de 40,000 actions. Les prospectus pleuvent, plus pompeux, plus alléchants que jamais; sur tous les murs sont collées des affiches gigantesques, la quatrième page des journaux les reproduit; des annonces à la troisième page, des bulletins financiers à la première vantent les avantages prodigieux, certains, infaillibles, d'un placement aussi sûr. Le public souscrit avec fureur; les actions font prime de 200, 300 ou même 500 francs; la loi française, plus prudente que la loi belge, exige que les actions soient libérées du quart, on souscrit quand même et on verse 125 francs par action.

Enhardi par ce succès, M. Philippart augmente le capital de la Banque Européenne, il le porte de 25 millions à 275. Nouvelle émission de 144,000 actions, le public en prend 48,000 et verse le quart, bon public! M. Philippart en souscrit 72,000, et ne verse rien.

Quelques actions restaient à souscrire; M. Philippart en offre six contre cinq du Crédit Mobilier. Six sous de cuivre contre cinq lois d'or.

Le public y voit un avantage considérable, et lui donc! Un naïf, M. Chandora, apporte 300 Crédit Mobilier, et reçoit en échange 360 Banque Européenne. Il les serre précieusement dans son portefeuille, et s'en va le cœur joyeux. Aujourd'hui, M. Chandora est triste. Les 360 actions Banque Européenne valent, paraît-il, les assignats de la glorieuse République de 93. Il se plaint, M. Philippart et autres administrateurs sont cités en justice... et acquittés. Telle est, en gros, l'histoire.

Combien, en notre siècle de progrès, y a-t-il de Philippart, et combien de Chandora?

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 février.

Le marché est très-calme. On craint, cependant, que la réponse des primes soit suivie de liquidations forcées ou volontaires.

Notre 3 0/0 varie de 119.55 à 119.45. L'action du Crédit foncier est très-ferme à 1,625. A ce prix les achats du comptant sont très-nombreux. Ils s'expliquent par le désir qu'ont les porteurs d'un nombre impair de titres de profiter entièrement de l'opération de tirage. Il y a dans ce but des demandes très-fréquentes. D'autre part,

#### Les réceptions commencent.

Une heure après, le salon de M<sup>me</sup> de Valbret offrait le spectacle à la fois le plus noble et le plus gracieux. De toutes parts s'échangeaient des saluts, des paroles aimables, de fines réparties.

Des groupes se formaient, se dissipaient, puis se reformaient encore. L'animation commençait à venir sans que la réserve songeât à s'en aller. Dans ce milieu choisi, on sentait vivre encore, librement, joyeusement, la vieille urbanité française qui, malheureusement, tend chaque jour à disparaître, emportant avec elle l'un des charmes les plus purs et les plus salutaires qu'aient goûtés les siècles passés. La petite dame de Broz, radieuse, allait de l'un à l'autre, se félicitant tout haut de la bonne fortune qu'elle avait de revoir ceux dont elle était séparée. La marquise ne voulait pas abdiquer, même en faveur de sa nièce, le droit de faire accueil à ceux qui se rassemblaient sous son toit, et, comme il arrive presque toujours quand un grand cœur, une belle intelligence et une éducation délicate donnent le ton dans une réunion, chacun se sentait charmé et éprouvait un plaisir d'autant plus doux qu'il était plus calme et plus élevé.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

— C'est très-bien.

Les derniers nœuds achevaient de se poser quand M<sup>me</sup> de Broz fit demander à sa parente la permission de la rejoindre.

— Ah! ma tante, s'écria-t-elle en entrant, je voudrais toujours vous voir ainsi!

Les yeux brillants de la jeune servante exprimaient le même vœu. Sous une parure riche comme le voulait son haut rang, grave et simple comme le demandait moins encore son âge que son cœur en deuil, la marquise de Valbret semblait être devenue une apparition majestueuse, telles qu'en rêvent quelquefois les peintres amoureux de la grandeur antique adoucie par l'onction du sentiment chrétien.

— Vous ressemblez à la sainte Monique d'Ary Scheffer, reprit M<sup>me</sup> de Broz. Non, je me trompe : c'est à la sainte Monique de Flandrin.

En parlant ainsi, elle lui tendit une petite clé de cuivre.

— Vous voulez bien me permettre d'atteindre vos bijoux? dit la jeune femme en plaçant la clé dans un meuble d'ébène.

— Et même de choisir ceux que je dois mettre ce soir.

— Ah! que vous êtes aimable! Je vais me livrer à de profondes réflexions.

Ce fut néanmoins la marquise qui décida pour se berner à moins et à en avoir plus promptement fini.

— Allons maintenant au salon, Marie, dit-elle, et tenez-vous pour avertie de ne manifester aucun étonnement, et de ne faire aucune remarque, si, de temps en temps, vos invités disparaissent à ma suite, car je me crois appelée à donner ce soir plusieurs audiences particulières.

— Ma tante, je vous assure que vous devenez une énigme vivante.

Elles s'assirent devant la grande cheminée, dont les reflets empourprés venaient s'ajouter à la clarté des lampes, pour remplir de lumière et de chaleur le vaste appartement. Sous ces rayons se coloraient les tapisseries de haute lisse, et un moment de vie paraissait rendu aux figures héraldiques qui se dressaient, fières et silencieuses, témoins séculaires des joies et des grandeurs de ceux qui s'étaient agités à leurs pieds et avaient disparu tour à tour, ainsi que font les habitants de ce monde.

— Il faut pourtant que j'achève ma confession, dit la jeune femme en s'étendant nonchalamment dans son fauteuil. Je vous ai fait prévenir que je m'étais permis d'ajouter quelques noms à ceux que vous avez eu la bonté d'accepter. Je vais vous montrer ceux dont le souvenir ne m'est ainsi venu que plus tard. C'est la moindre des choses.

Elle sortit de sa poche un petit carnet d'ivoire et lut à M<sup>me</sup> de Valbret une liste de huit ou dix noms qui s'y trouvait écrite. A chacun de ces noms la marquise inclinait la tête pour approuver. M<sup>me</sup> de

Broz referma le carnet comme elle prononçait le dernier :

— Vangaramenghen, la famille entière, c'est-à-dire Monsieur, Madame et Mademoiselle. Ah! reprit-elle, je suis sûre que M<sup>me</sup> Vangaramenghen vous plaira. J'y ai beaucoup songé; je me réjouis de vous la présenter. C'est une jeune fille devant laquelle on éprouve une véritable impression de respect. Elle est pourtant bien simple et bien aimable; mais, je ne sais pourquoi, elle domine rien que par un regard.

— Et ses parents? demanda la marquise.

— Son père est très-comme il faut. Sa belle-mère (la jeune fille était née d'un premier mariage) sa belle-mère a un peu le genre à la mode du jour, mais elle est gracieuse, elle reçoit bien, elle est bonne musicienne.

— C'est parfait, dit M<sup>me</sup> de Valbret. Je vous loue de toutes choses, mon enfant.

— Il ne faudra plus me reprocher d'être gâtée par mon mari, reprit la jeune femme en tendant la main à la marquise.

Celle-ci serrait dans les siennes cette petite main blanche et nerveuse, quand la porte s'ouvrit et la voix de Pierre jeta solennellement ce nom :

— M. le comte de Vaugrand.

— C'est vous, cher comte!

— Bonssoir, mon vieil ami, dirent ensemble les deux femmes en faisant quelques pas en avant.

on ne met pas en doute une vigoureuse reprise dès que le capital sera augmenté. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie paraît fort avantageuse à acheter aux cours actuels.

Nous recommandons à tous les porteurs de la obligation de 100 fr. 5/0 qui vient de créer la Rente mutuelle. Ce titre convient très-bien aux petits capitaux parce que des coupures de 100 fr. se font facilement. Il attire en même temps les placements importants parce que le revenu est payable par trimestre et que la prime de remboursement devient graduellement très-considérable.

On demande à 315 soit net à payer 265 l'action du Crédit parisien. Ce n'est pas le prix d'un titre qui a rapporté 12 0/0 depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Le Crédit lyonnais est à 1,097.50 après 1,105. Le Crédit mobilier est l'objet d'une faveur toute spéciale, depuis quelques jours on cote 717.50.

La Banque de Paris fait 1,210. On traite l'action de la Banque de prêts à l'industrie à 625. La Banque de dépôts et d'escompte est demandée à 525.

MM. Haas et compagnie, banquiers, 43, boulevard Haussmann, délivrent encore au prix net de 550 fr. les actions de la Société nouvelle des forges, laminoirs et aciéries d'Ivry. Nous engageons nos lecteurs à adopter cet excellent titre.

L'affaire constituée pour la mise en exploitation du métier à fabriquer mécaniquement la vraie dentelle a reçu du public l'accueil le plus satisfaisant. Le Suez est à 1,590.

On est à 1,735 sur le Nord et à 1,350 sur l'Orléans.

### Chronique militaire.

La fameuse enquête sur les actes de M. le général de Cissey, provoquée par la bande Laisant, est terminée, et le rapporteur va être nommé; ce sera, dit-on, M. Agniel.

De l'aveu des républicains eux-mêmes, cette enquête n'a établi aucun des faits, justifié aucune des présomptions sur lesquels elle avait à s'exercer. Ces accusations, que les haineuses rancunes des vaincus de mars et de mai 1871 jetaient, non pas seulement au général de Cissey, mais à notre armée tout entière, tourneront donc à la confusion, et des calomnieux qui les ont lancées, et de tous ceux qui, par pusillanimité ou mauvais vouloir contre l'armée, ont feint de les prendre au sérieux.

Le Journal officiel du 14 février a publié le rapport du général Farre, suivi d'un décret conforme, sur l'organisation de l'Ecole de sous-officiers de Saint-Maixent. Le rapport constate que l'Ecole du camp d'Avor n'avait pas donné de bons résultats. Le nombre des propositions, uniforme pour chaque corps de troupe, donnait trop de candidats et le tableau d'avancement se trouvait ainsi surchargé au préjudice des sujets d'élite. A leur sortie de l'Ecole, les sous-officiers restaient quelquefois plusieurs années sans être nommés sous-lieutenants et beaucoup se décourageaient et quittaient le service.

Désormais, on ne pourra entrer à l'Ecole qu'à la suite d'un concours dont les conditions seront déterminées par un règlement ministériel.

A la fin de leur année d'études, les sous-officiers élèves subissent un examen à la suite duquel ils sont classés par ordre de mérite. Ceux qui ont satisfait aux examens sont promus sous-lieutenants à leur sortie de l'Ecole et prennent rang d'ancienneté d'après ce classement. Cette disposition a paru absolument nécessaire pour faire naître à l'Ecole l'émulation; elle fera l'objet d'une modification à la loi d'avancement qui sera demandée aux Chambres, au cours de cette année.

Nul sous-officier ne peut être nommé sous-lieutenant, en temps de paix, s'il n'a suivi les cours de l'Ecole militaire et satisfait aux examens de sortie.

Le général Renson, commandant le 16<sup>e</sup> corps d'armée à Montpellier, va arriver dans quelques semaines à la limite d'âge; sa succession est déjà sollicitée par quatre ou cinq divisionnaires, entre autres par le général de cavalerie Thornton.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Bateaux de la Loire à l'échelle du pont Cessart, à Saumur, aujourd'hui mercredi (midi): 3 = 65.

#### CHRONIQUE SAUMUROISE.

Les moulins à vent du coteau Charrier.

La vue de Saumur, prise de la rive droite de la Loire, perd chaque jour de son origi-

nalité aux yeux des touristes. Les gentils moulins à vent, dont les ailes papillonnent au sommet du coteau, en avant de la forteresse, s'en vont disparaissant chaque jour, l'un après l'autre.

Cette disparition enlève au paysage sa gaieté, sa vie, son décor particulier: le meunier, du haut de sa masse, ne donne plus le signal au laboureur de la vallée.

C'est un dommage au coup d'œil, à l'industrie, au commerce, voire même aux besoins de l'existence. Qui vivra verra!

La vapeur, cette force motrice nouvelle, puissante et fougueuse, a causé ce dommage. Elle condamne le gentil moulin à l'inaction comme elle y a déjà condamné la marine à voiles qui animait nos quais. Or l'inaction du moulin, c'est la ruine du meunier.

Tout passe si vite à cette heure, que les habitants se montrent peu soucieux de la perte des moulins à vent; c'est une vieille machine, disent quelques-uns; elle est en arrière sur la science moderne!

Elle est moins défectueuse qu'on ne le pense, cette machine; moins en arrière qu'on ne le suppose sur le progrès moderne, n'en déplaise à ses détracteurs.

Le mécanisme du moulin à vent est ingénieux, comme tout ce qui vient d'Orient; la force motrice, qui fait tourner sa meule en lui prêtant son nom, est appréciable à plus d'un titre.

Dieu la donne gratis à l'homme, tandis que l'homme est obligé d'acheter la houille pour produire la vapeur; puis, le vent ne lui fera jamais défaut, la houille peut lui manquer....

Sous le mérite de ces prémisses, nous consacrons quelques lignes à l'histoire des moulins à vent du coteau Charrier.

La meule est vieille, son antiquité est incontestable; mais son utilité est toujours jeune. Un roi de Lacédémone passe pour en être l'inventeur et lui avoir donné son nom.

Il s'appelait Mylétas, fils de Melèges: d'où le nom grec *mylé*, dont les Latins ont fait *mola* et les Français *meule*.

Elle était d'usage déjà en Grèce, en Egypte, en Asie, avec un moulin à bras, quand les Romains conquérants de ces régions ne faisaient encore que piler le blé pour le réduire en farine.

Ces moulins à bras, les femmes étaient chargées du soin de les faire mouvoir pour la nourriture de la famille; le moulin à vent les a débarrassées de ce service pénible. Il a quelques droits à leur sympathie.

Ce dernier moulin n'est pas d'origine française, nous l'avons déjà laissé pressentir; les croisés l'importèrent d'Orient au XII<sup>e</sup> siècle.

L'Italie accepta la première cette importation nouvelle; elle y était fort répandue au XVI<sup>e</sup> siècle.

En France, l'importation du moulin à vent fut plus lente; encore bien que l'on puisse constater son existence en 1105, dans une charte de Guillaume, comte de Mortain, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant. Cette charte ne mentionne qu'une concession particulière à des religieux de bâtir un moulin à vent, *molendinam ad ventum*, pour les aider à vivre en leur maison.

Ce moulin ne devint français et d'un usage pratique qu'avec la renaissance des arts et des lettres, au XVI<sup>e</sup> siècle; l'Italie nous l'apporta avec eux.

M. Charles Bouelles, chanoine de Noyon, est le premier auteur français qui ait décrit le mécanisme d'un moulin à vent dans son traité de géométrie de 1544 à 1547; il résulte de l'examen de ce livre que nos moulins à vent modernes diffèrent peu de ceux de la Renaissance.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le coteau Charrier ne portait encore que six ou sept moulins à vent; leur nombre s'accrut dans le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le dernier bâti à la file, aujourd'hui le premier à droite que l'on rencontre et qui est démantelé, fut entrepris par un sieur Septier, entre 1792 et 1793.

(A suivre.)

PAUL RATOUIS.

#### ANGERS.

Le Patriote nous apprend qu'à leur visite officielle à M. le nouveau préfet, MM. les ingénieurs des ponts et chaussées n'avaient pas revêtu le costume officiel. Et il leur demande pourquoi ils n'ont pas fait comme tous les autres corps administratifs.

La représentation des *Mousquetaires au Couvent*, donnée samedi, au profit des pauvres du Bureau de bienfaisance, a produit 1,600 fr. pour les places et 400 fr. pour la quête. La salle était comble. La pièce, un peu plus que légère, était mal choisie pour une assemblée de charité. (*Union de l'Ouest.*)

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Samedi, le tribunal correctionnel d'Angers a rendu son jugement sur la poursuite intentée à l'Etoile par le ministère public pour la publication d'une lettre de Baugé et d'une lettre de Cholet.

» L'Etoile a été condamnée, pour fausse nouvelle et excitation à pousser un cri séditieux, à 150 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans l'Etoile et dans le Journal de Baugé. L'accusation de mauvaise foi a été écartée dans la publication de fausse nouvelle.

» A la même audience revenait aussi le procès intenté par les R. P. Capucins, contre Peltier, pour violation de domicile et bris de clôture.

» Mais il a fallu compter avec un dernier souvenir que l'ancien préfet Assiot a voulu laisser à ses administrés d'autrefois.

» M. le substitut du procureur de la République a lu un arrêté de conflit signé Assiot, en date du 31 janvier 1884, et enlevant le nommé Peltier, boucher de son état, ancien réclusionnaire, à la juridiction du tribunal.

» Nous n'avons pu retenir le texte de cet arrêté, mais nous y avons retenu les mots de: « mesure de haute police », de « réquisition de M. le commissaire central », s'appliquant à Peltier.

» Un peu plus et Peltier figurait au nombre des décorés pour « services exceptionnels. »

#### TOURS.

Lundi soir, entre neuf heures et demie et dix heures, une forte détonation mettait en émoi les habitants de la place de l'Archevêché. C'était un engin, disposé sur une fenêtre du rez-de-chaussée de la maison occupée par M. de Romilly, qui venait de faire explosion. La police, avertie immédiatement, se mit à la poursuite des auteurs de cet acte inqualifiable, mais ses recherches furent vaines. Cependant, les agents ramassèrent une casquette que, dans son empressement à prendre la fuite, un des malfaiteurs avait laissée tomber.

Les dégâts produits par l'explosion se réduisent uniquement à un carreau cassé: la persienne qu'on avait fermée dès le soir avait parfaitement résisté.

Au moment où nous mettons sous presse, on nous affirme qu'on a arrêté un des coupables. (*Indépendant.*)

Voici une décision judiciaire bien faite pour éveiller l'attention de tous les chefs d'institution:

Dans une de ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Sarlat a condamné M. Lorblanchès, instituteur public à Terrasson, à 1,500 fr. d'amende et à tous les frais du procès, sur la poursuite d'un père de famille. Il s'agit, paraît-il, d'un fait qui se serait passé dans la cour de l'école. A la suite d'une petite querelle qui se serait élevée entre deux enfants qui s'exerçaient aux jeux gymnastiques, l'un d'eux serait tombé sur l'autre, qui, du coup, aurait été précipité par terre à son tour et se serait cassé la jambe. Ce malheureux accident se serait produit pendant que l'instituteur, qui se trouvait tout près, aurait tourné la tête un instant pour regarder nous ne savons quel objet attirant son attention. Le tribunal aurait jugé que la surveillance n'a pas été suffisamment complète et ne pouvait, dès lors, dégager la responsabilité du chef de l'institution.

#### Faits divers.

Les trois quarts du département des Hautes-Alpes sont encore ensevelis sous la neige. Il y a des communes avec lesquelles les communications sont interrompues depuis plus d'un mois. Tous les jours il arrive à Gap des nouvelles de quelque catastrophe. Ainsi, cette semaine, on signale une jeune fille de Guilleville qui a été emportée par une

avalanche; trois maisons d'Eyglieu qui se sont écroulées sous le poids de la neige; trois jeunes gens de Monétier qui ont péri dans un glacier. Si cette situation dure encore, l'année 1884 comptera parmi les plus désastreuses dans le Valencien.

A la suite de l'enquête faite par la préfecture, à Paris, on vient encore de saisir une grande quantité de barils contenant des viandes de porcs atteintes de la trichinose. M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, après avoir opéré ces saisies, a dressé des procès-verbaux à la suite desquels les contrevenants vont être déférés aux tribunaux.

On estime le poids total de ces viandes à près de trente-cinq mille kilos. Elles seront détruites par des procédés chimiques et converties en engrais, leur usage, comme consommation, pouvant donner lieu à de graves accidents.

Incendie d'un théâtre. — Dans la nuit de dimanche à lundi, le théâtre du Prado, à Molenbeek-Saint-Jean, a été détruit par un incendie, annonce l'Indépendance belge.

Le soir, on avait joué la *Traite des Blanchés*, et la représentation avait fini à onze heures.

Rien ne pouvait faire prévoir un sinistre; cependant, vers deux heures du matin, un agent donnait l'alarme et déjà les flammes perçaient le toit du bâtiment.

Autant qu'on en a pu juger, c'est sur la scène que le feu s'est déclaré, gagnant rapidement le dépôt des décors et les loges des artistes. Quand arrivèrent les secours, organisés par l'autorité et la police locale, à la tête desquelles se trouvait le bourgmestre, on dut se borner à tenter de circonscire l'incendie et de préserver les bâtiments voisins, entre autres une brasserie et un magasin à fourrage.

Ce sont les pompiers volontaires de Molenbeek qui sont arrivés les premiers, rejoints bientôt par un fort détachement de carabiniers et par les pompiers de Bruxelles.

Le feu a pu être concentré dans son foyer, et on est parvenu à s'en rendre maître, grâce à l'efficacité de la distribution d'eau qui, dans cette partie la plus basse de l'agglomération bruxelloise, agit avec une puissance de pression considérable.

Du théâtre, il ne reste plus que les quatre murs. On n'a pu sauver que deux pianos et quelques meubles. Les dégâts sont en partie couverts par les assurances.

#### Nouvelles à la main.

Dans une école: L'instituteur. — Lorsque d'un nombre entier vous retirez quatre fois un quart, que reste-t-il?... Silence complet.

— Comprenez-moi bien: si vous coupez une poire en quatre morceaux que vous mangez, qu'est-ce qu'il en reste?... Tous les gamins ensemble: — M'sieu!... les pépins.

Quelle belle chose que le subjonctif! M. Prudhomme disait hier à son neveu: — Oui, mon enfant, l'enthousiasme est bien naturel, à votre âge; mais je voudrais que vous vous enthousiasmassiez un peu moins!

Guibollard soutenait, l'autre jour, que la lune était plus utile que le soleil, et comme on lui en demandait la raison: — Mais, sans doute, fit-il; tenez, la lune vient quand il fait jour, il ne sert à rien; tandis que la lune, ça vient la nuit, ça éclaire.

### GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

#### TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1<sup>er</sup> JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la Solidarité Universelle (Œuvre des Orphelins de la Seine)

300,000 billets à un franc

Donnant droit chacun au tirage de 64 lots: De 30,000 fr., — 5,000 fr., — 3,000 fr., — 2,000 fr. — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. Van, 119, rue Hava, contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

